

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 49 (1976)

Heft: 6

Artikel: Les retraités : forçats du repos ou chômeurs à perpétuité?

Autor: Hermenjat, Renée

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-127873>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les retraités :

Forçats du repos ou chômeurs à perpétuité ?

22

Les journées médico-sociales romandes ont tenu leurs assises à la nouvelle Université de Genève les 1er et 2 avril dernier. On a parlé naturellement des problèmes du troisième âge. Très remarquée, une déclaration de M. Willy Donzé, conseiller d'Etat, chef du Département de prévoyance sociale et de la santé publique du canton de Genève: «Il faut maintenant que l'on s'occupe de l'accueil des personnes âgées en faisant la part de leur liberté et de leur dignité. Mon département met sur pied une commission d'étude à ce sujet.» Cette déclaration correspond à des échos que l'on entend de plus en plus fréquemment. Au Congrès international de gérontologie qui s'est tenu à Paris en juin 1975, M. Gérard Godon, représentant de l'Assemblée nationale, a déclaré: «Il ne faut pas... dans la pratique des mises à la retraite, créer une catégorie de forçats du repos, de chômeurs à perpétuité.»

Ces propos se recourent parfaitement. Bien entendu, il ne s'agit pas de personnes âgées malades, immédiatement clientes d'un établissement gériatrique ou hospitalier. Il s'agit des retraités que nous pourrions être nous-mêmes, avec un peu de chance, si à 65 ans nous quittons nos activités, d'un jour à l'autre, sans avoir perdu ni facultés, ni santé, ni validité, pour nous retrouver condamnés au repos professionnel.

Certains auront la chance de pouvoir rester dans leur famille, entourés d'attention et de bienveillance, mais beaucoup s'en iront peupler les maisons de vieillards où les attend une organisation administrative destinée à les encadrer de la manière que le comité responsable jugera la plus favorable à sa gestion.

Comme on le voit, des hommes politiques, qui s'appuient sur des spécialistes, sont à la recherche d'une

condition de vie et d'une formule d'accueil où le retraité ne sera pas «démobilisé» de sa vie active, mais où il pourra continuer le développement de sa personnalité, de sa liberté et de sa dignité.

C'est une tâche difficile et ambitieuse, mais le mouvement est lancé, et nul doute que l'on fera des progrès si on le veut vraiment.

Sans vouloir anticiper, signalons qu'il existe déjà des formules qui représentent un grand pas en avant. Mentionnons, comme exemple, les objectifs que se propose la Société coopérative romande des maisons familiales de retraite:

1. Les retraités accueillis sont membres coopérateurs et doivent donc participer à la gestion de leur maison.

2. La dimension de l'institution est volontairement limitée pour pouvoir maintenir une ambiance familiale.

3. Le prix de la pension est à la portée des rentiers de l'AVS et peut être complété par un subside individuel.

4. On donne la préférence, à l'admission, aux personnes de la localité.

Il s'agit encore d'une expérience, mais l'intention est claire; la formule est d'avenir.

Faut-il, dès maintenant, développer ce genre d'institution ? La première chose à faire serait de dénombrer les pensionnaires qui seraient candidats dans le cas favorable. L'Office fédéral des assurances sociales, dans ses instructions, demande qu'on fasse la preuve du besoin de tout nouveau projet.

Un appel aux personnes âgées a été adressé dans la région de Lausanne. Souhaitons qu'il suscite de nombreuses réponses.

Renée Hermenjat (HSM)



tavelli+bruno

Tavelli & Bruno S.A. Nyon Tél. (022) 61 11 01

Genève
Tél. (022) 20 35 55

Lausanne
Tél. (021) 37 01 05

Pont-de-la-Morge/Sion
Tél. (027) 36 16 06

**Produits
métallurgiques**

**Appareils
sanitaires**